



Ouverture d'un casier judiciaire

Par **alchemist**, le 11/03/2009 à 18:41

bonjour,
devant etre auditionné pour une affaire de stupéfiants ,les personnes déjà passer avant moi mon informé que j'allais avoir une amende et ouverture d'un casier judiciaire.Est -ce vraiment possible qu'on m'ouvre un casier sachant que je ne passerai jamais devant un tribunal?
merci d'avance pour vos réponse.

Par **frog**, le 11/03/2009 à 19:28

[citation]sachant que je ne passerai jamais devant un tribunal? [/citation]
Comment pouvez vous prétendre savoir d'avance que vous ne serez pas jugé ?

Enfin, si en l'absence de condamnation, il n'y aura pas d'inscription au casier, vous figurerez néanmoins au STIC.